

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 1^{er} novembre 2016 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. André Léveillé
maire.

2016-11-321 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-322 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les
membres du conseil municipal avant la présente séance, ainsi que de l'adopter tel que
rédigé :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2016 et de la
séance extraordinaire du 17 octobre 2016;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Saint-Tite;
 - 4.2 Résolution indexant le coût de location des locaux occupés par la Régie des
Incendies du Centre-Mékinac à 4 100\$ par année et effectif au 1^{er} janvier 2017;
 - 4.3 Acceptation des prévisions budgétaires de la Régie des incendies du Centre-
Mékinac pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 pour un
montant de 425 000 \$ et de la quote-part de la Ville au montant de 233 750\$, soit
55 % du budget total, payable en 3 versements égaux, les 1^{er} février, 1^{er} mai et 1^{er}
août 2017;

5. Grefte :

- 5.1 Résolution d'adjudication du contrat pour la location/achat d'un chargeur sur roues compact neuf pour les besoins du Service des travaux publics;
- 5.2 Avis de motion du règlement numéro 397-2016 décrétant des travaux d'installation de captage d'eau souterraine et de traitement de l'eau potable et des travaux connexes à la Petite-Mékinac dans le cadre d'un projet intermunicipal et autorisant un emprunt de 2 079 845 \$;
- 5.3 Adoption du règlement numéro 396-2016 amendant le règlement numéro 379-2015 établissant les taux de taxation, les taux de tarification des services ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2016;

6. Loisirs et culture

- 6.1 Résolution autorisant l'achat et la pose de sept fenêtres et de deux portes au Centre communautaire Armand-Marchand, auprès de la firme Entreprises AM, au coût de 9 101.04 \$ plus les taxes applicables;
- 6.2 Résolution acceptant la proposition d'offres de services professionnels d'ingénierie et octroyant le mandat à la firme Les consultants S.M. Inc. pour la préparation de plans et devis pour la construction d'un nouveau terrain de balle, au montant de 16 700 \$ plus les taxes applicables;
- 6.3 Résolution acceptant la proposition d'offres de services professionnels d'architectes de la firme Jacques & Gervais, au coût de 2 828.39 \$ taxes incluses, pour l'estimation du concept du bâtiment principal et des abris pour joueurs du nouveau terrain de balle;
- 6.4 Résolution de nomination de deux représentants officiels au Réseau BIBLIO CQLM, soit un répondant élu municipal et un coordonnateur de la bibliothèque pour 2017;

7. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

- 7.1 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 9^e avenue (Chemin de la Pisciculture) pour le déneigement, hiver 2016-2017, dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées (Mme Raymonde Lefebvre, responsable);
- 7.2 Résolution octroyant une aide financière au montant de 231.70\$ aux propriétaires de la 10^e avenue, suite aux travaux de voirie effectués dans leur avenue à l'été 2016, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Ghislain St-Amant, responsable)
- 7.3 Résolution octroyant une aide financière au montant de 350 \$ aux propriétaires du Chemin A. L'Heureux suite aux travaux de voirie effectués dans leur avenue à l'été 2016, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Daniel Cossette, responsable);
- 7.4 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 2^e avenue (Chemin de la Pisciculture) pour le déneigement, hiver 2016-2017, dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées (M. Pierre Champagne, responsable);
- 7.5 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 10^e avenue pour le déneigement, hiver 2016-2017, dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées (M. Ghislain St-Amant, responsable);

- 7.6 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 3^e avenue (Chemin de la Pisciculture) pour le déneigement, hiver 2016-2017, dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées (M. Daniel Carpentier, responsable);
- 7.7 Résolution octroyant une aide financière au montant de 206.96 \$ aux propriétaires de la 4^e avenue (Chemin de la Pisciculture) suite aux travaux de voirie effectués dans leur avenue à l'été 2016, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Alain Bureau, responsable)
- 7.8 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 8^e avenue (Chemin de la Pisciculture) pour le déneigement, hiver 2016-217, dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées (M. Michel Levasseur, responsable);
- 7.9 Résolution acceptant la proposition de prix de Machinerie Roberge Inc. pour l'achat d'un chariot quatre roues standard agricole au montant de 2 512\$ plus les taxes applicables, pour les besoins du département des travaux publics ainsi que lors du Festival Western;

8. Urbanisme et développement du territoire :

- 8.1 Nomination de la directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement pour représenter le conseil municipal au sein du conseil d'administration du conseil régional de l'environnement de la Mauricie (CRE);

9. Gestion des eaux :

- 9.1 Résolution acceptant la proposition de la firme Les Excavations Jovanex Inc. au montant de 4 780\$ plus les taxes applicables pour la confection d'un chemin d'accès sur ± 171 pieds X 12 pieds de largeur sur le terrain devant servir au forage de puits dans le cadre du projet eau potable secteur Petite-Mékinac;
- 9.2 Résolution acceptant la proposition de M. Réjean Magny, entrepreneur électricien, au coût de 2 825 \$ plus les taxes applicables pour l'installation d'une entrée électrique 200 ampères, 600 volts, dans le cadre de la caractérisation du puits à la Petite-Mékinac;
- 9.3 Résolution acceptant la proposition de la firme Maxxam, au coût de 3 825 \$ plus les taxes applicables, pour procéder à l'analyse des puits résidentiels à la Petite-Mékinac;
- 9.4 Résolution acceptant la proposition de la firme Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée, au coût de 518 \$ plus les taxes applicables, pour procéder aux analyses granulométriques suite au creusage puits à la Petite-Mékinac;

10. Autres sujets :

- 10.1 Résolution autorisant l'achat de 8 billets dans le cadre du 11e Gala Reconnaissance de la Chambre de commerce de Mékinac qui se tiendra le 18 novembre 2016, au montant de 800 \$ taxes en sus et autorisant le paiement de 100 \$ taxes en sus pour défrayer le coût du cadre remis au lauréat lors de la soirée;
- 10.2 Résolution de remerciements à la coopérative À la fût pour sa participation aux Courses du p'tit shérif et aux Voix de chez nous;

- 10.3 Résolution autorisant le versement d'un montant de 500 \$ à l'Association des gens d'affaires de Saint-Tite, pour la présentation d'une parade de Noël qui aura lieu le 17 décembre 2016 et d'un montant de 200 \$ pour son activité Promo Noël;
11. Résolution d'adoption des comptes à payer du 1^{er} octobre au 31 octobre 2016 au montant de 708 922.73 \$;
12. Correspondance;
13. Affaires nouvelles;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-323

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2016

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016 et la séance extraordinaire du 17 octobre 2016 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2016-11-324

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINT-TITE

En ce dernier droit de cette année 2016 qui nous ramène à faire rapport de la situation financière de notre ville avant la présentation du budget 2017, qui sera adopté le 19 décembre 2016. De concert avec la direction et les chefs de départements que nous sommes en mesure de présenter ce rapport annuel et un bilan positif d'une saine gestion financière, les nouveaux projets ainsi que la planification et vision pour les années à venir.

Devant les responsabilités et les défis qui incombent aux élus et à la direction, surtout avec le nouveau pacte fiscal du gouvernement ainsi que le processus d'analyse de la valeur relié à la mise aux normes de l'eau potable. Nous avons rajusté notre façon de faire afin d'apporter les meilleurs services à nos citoyens(nes) à meilleur coût et la reprise du processus afin de terminer le projet de l'eau potable.

Dans la continuité et la progression du développement entrepreneurial, l'année 2016 fut marquée par le début du grand projet de la construction de la résidence le BELI avec un investissement de 12,7 millions du Groupe Beaumier et Therrien qui accueillera ses résidents à l'été 2017. Nous continuons notre travail de collaboration à la diversification économique auprès d'investisseurs et gens d'affaires avec nos intervenants économiques dans Mékinac. Nous annoncerons très bientôt d'autres projets industriels qui s'établiront dans le parc industriel de la MRC.

Soulignons la participation d'Investissement Québec pour des prêts avantageux que les entreprises Acier Rayco (2016) inc. et Les Machineries Pronovost ont bénéficié à la fin de l'été afin de connaître de l'expansion, de s'assurer une relève et une pérennité. Nous reconnaissons tous les efforts que nos industriels et gens d'affaires déploient pour concurrencer dans cette jungle de monde des affaires et prioriser des emplois chez nous.

Principaux éléments traités dans ce rapport:

1. Les derniers états financiers et le dernier rapport des auditeurs pour l'année 2015;
2. Les indicateurs préliminaires – situation financière année 2016;
3. Nouveau rôle triennal d'évaluation 2016-2017-2018;
4. Les objectifs du conseil municipal, les réalisations de l'année 2016 et les orientations pour 2017;
5. Le dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000\$;
6. La rémunération et les allocations des élus municipaux;

1. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Le rapport financier consolidé des auditeurs indépendants Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l., indique:

-Un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de **246 362\$**. Cet excédent est composé du surplus généré par la Ville pour un montant de **236 378 \$** et d'un montant de **9 984 \$** généré par la Régie des incendies du Centre-Mékinac.

-Que les investissements consolidés pour l'année 2015, totalisaient **367 513 \$**. Ils ont été financés principalement par emprunt et affectation de surplus.

-Une dette nette consolidée de 2 645 869 \$, ce qui représente une dette de 682 \$ par citoyen.

De l'avis des recommandations de l'auditeur indépendant Désaulniers, Gélinas, & Lanouette s.e.n.c.r.l., les états financiers représentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière réelle de la Ville au 31 décembre 2015.

2. LES INDICATEURS PRÉLIMINAIRES - SITUATION FINANCIÈRE ANNÉE 2016

Au 31 octobre 2016, les charges totalisaient **5 040 365\$** et nos revenus s'élevaient à **5 583 437 \$**. L'analyse des recettes et charges anticipées au 31 décembre 2016 nous permet de prévoir un équilibre budgétaire **laissant entrevoir un surplus**.

Les différents taux de taxes et tarifs ont été établis en fonction du coût des différents services:

Taxe foncière générale	0,79\$/100\$ d'évaluation
Taxe pour les services de la S.Q.	0,11\$/100\$ d'évaluation
Taxe sur les immeubles non résidentiels	1,13\$/100\$ d'évaluation
Tarif d'aqueduc résidence	175,67\$ l'unité
Tarif enlèvement et transport ordures ménagères et récupération	188,00 \$ (208 \$ en 2015) 141,00\$ l'unité chalet (161 \$ en 2015)
Tarif pour l'assainissement des eaux	120,00\$ l'unité
Tarif de vidange de boue de fosse septique	175,00\$ l'unité
Taxe d'eau spéciale mise aux normes	34,96 \$ par unité
Taxe eau immobilisation à l'ensemble	9,60\$

3. NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2016-2017-2018

Un nouveau rôle triennal d'évaluation 2016-2017-2018 a été déposé et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, pour un total des valeurs imposables de 322 204 700 \$ qui nous a permis d'établir les différents taux de taxes et tarifs qui furent établis en fonction du coût des différents services.

Suite à ce nouveau rôle d'évaluation, le conseil a adopté pour 2016, un budget de l'ordre de **6 595 700 \$** soit **193 617 \$** de plus qu'en 2015. Le choix et la réalisation de certains projets d'immobilisations payables par le fonds d'administration ont été soigneusement étudiés en tenant compte de la capacité de payer de nos contribuables.

Dans le tableau suivant vous trouverez la variation du rôle d'évaluation au 30 septembre 2016 par rapport aux valeurs de 2016 et 2015:

Variation du rôle d'évaluation 2016 versus 2015		
Au 30-09-2016	2016	2015
Valeurs imposables		
323 353 300	323 353 300	294 633 000

LES OBJECTIFS DU CONSEIL MUNICIPAL, LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2016 ET LES ORIENTATIONS POUR 2017

Nous saluons le travail et la collaboration du personnel de tous les départements des services de la Ville pour les efforts déployés à bien servir notre population. Je vous invite à bien faire la lecture de chaque département pour constater la réalisation, en grande partie, des travaux projetés pour 2016. Des imprévus hors de notre contrôle assujettis à des normes gouvernementales ont retardé certaines actions mais seront complétées en 2017 (la route du rang Sud).

Le projet de la mise aux normes de l'eau potable a obtenu l'aval des deux ministères, soit du MAMOT et de l'Environnement pour procéder la reprise des travaux afin de compléter ce projet tant attendu de la population. Nous sommes en procédés d'appel d'offres pour une firme de génie conseil et par la suite avec processus pour les travaux de construction de l'usine de filtration et autres travaux afin de conclure ce grand projet tant attendu. Suite à cette étude de mise aux normes, le ministère de l'Environnement nous obligeait, en janvier 2016, à trouver et construire une deuxième source alternative d'eau potable en support au site du Lac Éric. Après consultations et suggestions par des experts, le site de la Petite Mékinac fut ciblé et recommandé pour procéder à des tests de pompage afin de valider cette source d'eau souterraine la plus importante dans tous nos secteurs.

Des rencontres avec les résidents du secteur ont été organisées avec des experts compétents afin de bien informer les citoyens de la Petite Mékinac. Nous comprenons la résistance des résidents et leurs interrogations sur ces tests afin de bien connaître cette réserve d'eau souterraine que nous pourrions partager sans nuire à leur approvisionnement. Toute la transparence et le support seront démontrés par les travaux en cour et pour le futur.

Des soirées hommages à nos bénévoles

Une soirée très spéciale fut instaurée depuis six ans, en avril ou au début mai, pour rendre hommage à nos bénévoles afin de reconnaître le grand rôle réalisé par ces personnes chaque année dans notre ville. Plusieurs organismes collaborent à cette activité en nous proposant des personnes afin de leur remettre une certification émérite pour les remercier. Nous souhaitons perpétuer cette rencontre hommage organisée par le département des loisirs et culture. Nous sommes heureux de collaborer à la soirée reconnaissance du Centre de bénévolat de Mékinac. (CAB)

À l'occasion du Gala reconnaissance de la Chambre de Commerce, présenté le 18 novembre soulignons la réussite de nos gens d'affaires de Saint-Tite et Mékinac, notre coup de cœur présenté fut le marché Albert Veillette et fils dont les propriétaires sont Clément, Gilles et Mario qui relèvent le défi de cette continuité de 128 ans d'existence, pour leurs implications dans le milieu, leur diversité de services et avec leurs produits de boucherie reconnus à travers tout le Québec.

Nous continuerons d'appuyer plusieurs organismes et associations locales et régionales de concert avec leurs implications, projets et œuvres dans la communauté qui ont connu une très bonne année 2016 par plusieurs événements et nouveautés qui ont agrémenté la vie de nos citoyens(nes).

Nous participerons à l'Exposition Commerciale de Mékinac organisée par la Chambre de commerce de Mékinac les 21, 22 et 23 avril prochains en présentant les services, certaines nouveautés et projets novateurs apportés à nos citoyens.

Nous avons connu un très grand succès cette année et nous reviendrons avec cette diversité d'activités durant toute la saison estivale, avec nos concerts « Les Voix de Chez-nous », le Marché Public, les courses du P'tit Shérif et les activités des loisirs et culturels. Plusieurs activités et nouveautés hivernales vous sont présentées dans cette parution de novembre afin d'agrémenter cette période et de découvrir que nous sommes une ville qui bouge avec une diversité d'événements que plusieurs bénévoles réalisent accompagnées du Service des loisirs et du comité culturel de notre ville.

Revitalisation

Notre comité de revitalisation en collaboration avec la SADC et l'AGA, continueront à développer et suggérer de nouveaux projets, de supporter les promotions déjà en place et renforcer la participation de nos gens d'affaires. Nous illuminerons les 4 installations de bienvenue aux entrées de notre ville, installées par le festival en 2012.

Nous travaillons en collaboration avec la Microbrasserie À la Fût à un nouveau projet novateur qui entre dans notre créneau Country-Western. La présentation du village western KapiBouska dont nous dévoilerons sa structure et son emplacement au cours de l'année 2017 avec d'autres collaborateurs et intervenants qui seront sollicités par leur support financier afin de réaliser ce nouveau projet.

Très belle réalisation de la Société d'histoire avec l'installation de 18 panneaux historiques dans le parc de l'église, à l'horloge et à la Caisse.

Sécurité publique

Nous mettons à jour la réglementation unifiée et l'entente officielle de la Régie des incendies du Centre-Mékinac, regroupant les quatre municipalités soit St-Tite, St-Séverin, St-Adelphe et Hérouxville. Afin de répondre au schéma de couverture de risques, nos pompiers et le technicien en prévention incendie continueront leur tournée des municipalités pour l'inspection d'immeubles, résidences, fermes, commerces et industries selon les normes établies par le schéma. Nous avons stabilisé le budget d'opération qui nous permet d'avoir un service vraiment adapté à notre réalité avec un corps de pompiers ayant la formation reconnue ainsi que les camions et le matériel nécessaires afin d'assurer une meilleure prévention et protection à nos citoyens.

Travaux publics

Notre service de travaux publics ainsi que les employés affectés à la diversité des tâches assurent très bien leur travail. Notre département possède des équipements bien adaptés à la réalité d'aujourd'hui pour être des plus efficaces en toute saison.

Nous avons réalisé en 2016, une bonne partie de notre planification d'amélioration annuelle des artères et routes des secteurs urbains et ruraux. Nous avons réalisé la réfection d'une section de trottoir du boulevard St-Joseph, à l'entrée du Grand-Rang, ainsi que la section coin Notre-Dame et du Moulin. Avec la préparation du budget nous annoncerons les travaux qui seront effectués en 2017 concernant les réfection de rues et de trottoirs.

Loisirs et culture

Notre sportium est le centre d'importantes activités durant la saison hivernale avec de nombreux bénévoles en action et réalisation d'événements.

Nous aurons la présentation cet hiver de 3 rendez-vous importants de hockey, soit le Tournoi scolaire en novembre, le Tournoi Junior en décembre 2016 et le Tournoi APBM en janvier 2017, des événements qui attirent des visiteurs et permettent à nos jeunes hockeyeurs de se mesurer à de très bonnes équipes de partout au Québec. Soulignons le travail bénévole du comité de hockey mineur de Mékinac qui planifie, organise et développe nos jeunes dans toutes les catégories du hockey mineur et ce durant un minimum de 8 mois par année.

D'autres organismes et bénévoles profitent de nos installations, tels le patinage de vitesse avec (Les Étoiles filantes de Normandie) le patinage artistique (Les Cabrioles) qui présenteront leur finale de fin de saison au printemps.

Nos deux écoles, les ligues de hockey adultes, ainsi que le patinage libre utilisent une partie de la plage horaire de l'aréna et de la patinoire extérieure

Nous vous invitons à participer à l'activité PLAISIRS D'HIVER samedi le 4 février 2017 qui se déroulera au Club de ski de fond Le Sillon, cet endroit est d'ailleurs un rendez-vous tout l'hiver des amateurs de ski de fond, raquette et glissade dans des sentiers de qualité et un chalet rustique pour se réchauffer et fraterniser à tous les jours de la semaine.

Notre camp de jour a connu un succès retentissant sous la direction de Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et à la culture, tout en soulignant le magnifique travail de l'équipe des animateurs, sous la direction de la coordonnatrice Naïma Périgny avec un record d'inscriptions de 139 jeunes enfants de 5 à 12 ans. En plus de divertir cette clientèle avec de nombreuses activités estivales dans un environnement sécuritaire et de qualité, nous avons eu recours à deux intervenants spécialisés du CSSS de la Vallée-de-la-Batiscan afin de supporter notre équipe d'animation de douze animateurs et trois sauveteurs pour la piscine. Nous avons connu deux évaluations durant la saison, dont la Brigade Splash pour la piscine. Par la suite, notre camp de jour a été évalué par l'Association des camps de jour du Québec afin de répondre à 33 critères établis par cette association concernant la santé, la sécurité, le fonctionnement, la qualité de l'animation, la programmation et les installations. afin d'obtenir l'accréditation de cette association provinciale.

Les enfants de tous âges et les adultes ont profité de diverses activités à la piscine tels que les cours de natation et d'aqua forme, de même que le tennis, soccer, balle molle, pétanque et planche à roulettes. Depuis six ans, notre comité de loisirs et culture a présenté pour toutes les générations, du plus petit au plus grand, des activités tels que spectacles et expositions à caractère culturel et des vernissages d'artistes de la région.

Nous avons réalisé la construction d'un nouvel entrepôt à l'arrière du Sportium cette année tout en respectant les budgets planifiés et corrigé plusieurs problèmes occasionnés par l'usure de l'ancienne bâtisse en place ainsi que de la descente non-fonctionnelle et le manque d'espace de rangement pour le matériel de loisirs.

Comme nouvelles activités de fin d'année et nouvel an, vous êtes invités au Bazar des Artisans les 25, 26 et 27 novembre, à la parade du Père Noël du 17 décembre et à la grande fête du jour de l'an à la salle des Aînés le soir du 31 décembre (publicité dans les pages suivantes). D'autres événements seront au programme pour 2017 avec la soirée de la St-Valentin à la bibliothèque en février et la grande soirée « HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES » à l'école secondaire Paul-Le Jeune en mai 2017.

Grâce à l'apport des bénévoles du comité de loisirs et culture et en collaboration avec les deux écoles, plusieurs activités se sont déroulées et se dérouleront à la bibliothèque Marielle-Brouillette, au Centre communautaire Armand-Marchand, à la Salle des aînés(es), à l'auditorium Paul-Le Jeune et l'école La Providence.

Programme de revitalisation et d'octroi de crédit de taxes

En 2016, nous avons annulé, selon la loi provinciale, le programme de crédit de taxes pour les nouvelles propriétés qui s'appliquait sur l'ensemble du territoire de la Ville. Un nouveau programme de crédit de taxes vous sera présenté en 2017 et aura pour but de favoriser la revitalisation de certains secteurs très précis, dans lesquels la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans, et dont la superficie est composée de moins de 25% de terrains non bâtis. Toutefois, les engagements pris aux termes du programme actuel seront respectés jusqu'à échéance.

Nous continuerons nos programmes d'aide financière aux travaux des chemins non verbalisés pour les voies carrossables à des groupes de propriétaires dans le secteur rural de 50% des coûts des travaux jusqu'à concurrence de 350 \$ par projet et l'aide financière pour le déneigement des avenues privées de 4 résidences minimum pour un montant de 200 \$.

Festival Western 49e édition et 50e à venir

Le Festival a connu un autre grand succès dans le cadre de cette 49e édition accueillant plus de 600 000 personnes dans notre petite ville qui assurent et défraie les services de sécurité publique et d'incendie, de nettoyage des rues, de cueillette des déchets et de récupération, la fourniture en eau potable et la surveillance des eaux usées. Nous avons la gestion de plus de 820 permis pour les kiosques de vendeurs itinérants, des terrains de campings (VR) et autres services offerts aux visiteurs.

Nous vous invitons à relire, dans le citoyen des réflexions et commentaires afin de bien protéger notre festival soit par une réglementation d'exclusivité d'activités rattachées à la programmation, afin qu'il continue à progresser, se développer et assurer sa pérennité afin de faire rayonner Saint-Tite et la région par ce moteur économique important.

La bonne gestion et l'application des normes de sécurité parfois sévères pour la plupart sont imposées et suggérées par des instances gouvernementales afin de bien protéger notre population et les visiteurs afin de prévenir des accidents et des situations malheureuses.

L'un des rôles de la Ville est d'assurer le maximum de sécurité. À cet effet, la présence de la Sûreté du Québec, en partenariat avec la firme Sécurité de Francheville inc., qui est en place depuis 15 ans ainsi qu'un coordonnateur spécialisé en sécurité nous permet d'affirmer et rencontrer les hauts standards en la matière.

Administration

Nous saluons le travail de notre administration, la directrice générale Mme Alyne Trépanier, la trésorière Mme Marilyn Proteau, la greffière Me Julie Marchand ainsi le secrétariat avec Mmes Marie Brassard et Patricia Brouillette. Les chefs de services, M. Alain Tousignant à la gestion des eaux, M. Sylvain Déry à la direction des travaux publics, Mme Marie-Andrée Bélanger à la direction de l'urbanisme et du service d'inspection et M. Sylvain Bédard à la coordination aux loisirs et aux événements. Également, celui de tous les employés dans nos différents services à la population.

C'est dans un travail de collégialité que tous les membres du conseil furent très actifs sur différents comités (15) au sein des départements de la Ville de Saint-Tite, soit : Urbanisme, Démolition Régie des incendies du Centre-Mékinac, Sécurité civile, Travaux publics et hygiène du milieu, Office municipal d'habitation, Loisirs et Culture, Bibliothèque, Relations de travail, Développement social, Famille et aînés, Développement économique et industriel, Festival Western, Eau potable et Environnement.

J'ai le plaisir de siéger sur le plan régional à la table des préfets de la Mauricie, sur le CA du CLD Mékinac, à la SIM, à la table du tourisme, à la corporation de développement St-Tite, au comité du Plan de développement de la zone agricole de la MRC Mékinac (PDZA) et le plan de développement de l'Asclépiade et du Marché Public ainsi que de présider le comité régional de sécurité publique à la Sûreté du Québec. Sur le plan provincial, je siégerai à l'UMQ et au caucus des villes de centralité.

Urbanisme et inspection

Le département a connu une très grosse année et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite, suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme formé de quatre (4) membres citoyens et de deux (2) élus, ont traité 4 dérogations mineures et 9 usages conditionnels au 31 octobre 2016.

Nous avons modifié le plan d'urbanisme et apporté certaines modifications réglementaires afin d'encadrer le développement du territoire tout en respectant le schéma d'aménagement de la MRC Mékinac. Trois séances publiques d'information ont été tenues, des avis publics ont été publiés à cet effet en 2016.

Développement économique et entrepreneurial

Dans le contexte d'une petite ville entrepreneuriale, nous avons eu plusieurs rencontres avec des gens d'affaires pour l'implantation de nouvelles industries. Nous sommes heureux de constater la vitalité et plusieurs investissements dans le domaine commercial et la création de nouveaux commerces et bureaux de services.

Le comité économique de la ville travaille dans ce renouveau entrepreneurial à Saint-Tite avec des gestes concrets développés en collaboration avec le CLD, la SADC, la SIM, le CEM de Mékinac et la Corporation de développement de St-Tite.

CONTRATS SUPÉRIEURS À UN MONTANT DE 25 000 \$ (AU 31 OCTOBRE 2016)

1. Agence du Revenu du Canada	82 601.76 \$
2. Asphalte R.V. Inc.	64 963.63 \$
3. Brodeur, L'Heureux, Durocher	39 464.53 \$
4. Cimentier Laviolette inc.	162 727.28 \$
5. Construction Charic	119 563.80 \$
6. Corporation de Développement	25 000.00 \$
7. Croix-Bleu Medavie	84 914.81 \$
8. Les Entreprises Crête (1993) inc.	4 853.94 \$
9. Les Excavations Jovanex inc.	127 992.75 \$
10. Festival Western de St-Tite	55 215.12 \$
11. Groupe ultima inc.	114 924.00 \$
12. GTI Médical Inc.	64 427.39 \$
13. H.P. Terrassement enr.	114 993.33 \$
14. Hydro-Québec	156 806.07 \$
15. Industrielle Alliance, Assurance	75 863.34 \$
16. Ministre des Finances (quote-part S.Q.)	344 843.00 \$
17. Ministère du Revenu	262 728.51 \$
18. MRC de Mékinac	490 410.66 \$
19. Office municipal d'habitation	39 549.00 \$
20. Réal Huot inc.	48 692.25 \$
21. Régie des incendies du Centre-Mékinac	283 403.58 \$
22. Sécurité de Francheville inc.	174 682.63 \$
23. Service Cité Propre	<u>223 635.71 \$</u>

Total des factures **3 192 257.09 \$**

LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Rémunération maire :	15 457.00 \$
Allocation dépenses maire :	<u>7 729.00 \$</u>
Total rémunération maire	<u>23 186.00 \$</u>
Rémunération annuelle/conseiller	5 152.00 \$
Allocation de dépenses annuelle/conseiller	<u>2 577.00 \$</u>
Total pour les 6 conseillers municipaux	<u>46 374.00 \$</u>

TOTAL RÉMUNÉRATION ÉLUS **69 560.00 \$**

De plus, le conseil et la direction sont en mode préparation du budget pour l'année 2017 et entend bien donner à la population de Saint-Tite les meilleurs services, au coût le plus bas possible.

Tous ces projets mis de l'avant dans l'année qui se termine ont su dynamiser davantage notre ville.

Je compte sur la bonne collaboration de mes collègues du conseil municipal, des fonctionnaires et employés municipaux, pour mener à bien nos orientations et nos priorités d'action, afin d'assurer à tous les citoyens(nes) une administration efficace à la mesure de la capacité de payer des contribuables.

Merci à tous pour votre implication à faire de notre ville un milieu de vie de qualité et je souhaite que l'année 2017 en soit une d'aussi grandes réalisations!

André Léveillé, maire

ATTENDU QUE l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* oblige le maire à déposer le rapport sur la situation financière de la Ville au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption;

ATTENDU QUE le budget sera adopté lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite prend acte du dépôt par le maire du rapport sur la situation financière de la Ville, le tout conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-325 **RÉSOLUTION INDEXANT LE COÛT DE LOCATION DES LOCAUX OCCUPÉS PAR LA RÉGIE DES INCENDIES DU CENTRE-MÉKINAC À 4 100 \$ PAR ANNÉE ET EFFECTIF AU 1^{ER} JANVIER 2017**

ATTENDU QUE la Régie des incendies du Centre-Mékinac, loue, depuis plusieurs années, le local situé au sous-sol de l'Hôtel de ville de Saint-Tite pour y tenir ses bureaux;

ATTENDU QUE le montant du loyer est actuellement de 3 900 \$ par année;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir une augmentation pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite indexe le coût de location des locaux occupés par la Régie des incendies du Centre-Mékinac à 4 100 \$ par année, à compter du 1^{er} janvier 2017;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le maire, M. André Léveillé et la directrice générale, Mme Alyne Trépanier à signer tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-326 **ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE DES INCENDIES DU CENTRE-MÉKINAC POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2017 POUR UN MONTANT DE 425 000 \$ ET DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE AU MONTANT DE 233 750 \$, SOIT 55 % DU BUDGET TOTAL, PAYABLE EN 3 VERSEMENTS ÉGAUX, LES 1^{ER} FÉVRIER, 1^{ER} MAI ET 1^{ER} AOÛT 2017**

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie des incendies du Centre-Mékinac a tenu une réunion de travail pour la préparation et l'élaboration du cahier des prévisions budgétaires de la Régie pour l'exercice financier 2017;

ATTENDU QU'à la conclusion de cette réunion de travail, un budget a été élaboré et conçu en tenant compte de la capacité de payer des contribuables de Saint-Tite, de Saint-Séverin, de Hérouxville et de Saint-Adelphe pour les services en matière de protection incendie qu'ils s'attendent d'obtenir au cours de la prochaine année financière;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le conseil d'administration de la Régie a conçu un budget équilibré prévoyant des dépenses de 425 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite doit consacrer un montant de 233 750 \$ représentant 55% de 425 000 \$, la municipalité de Saint-Séverin un montant de

46 750\$ (11%), la municipalité d'Hérouxville un montant 76 500 \$ (18%) et la municipalité de Saint-Adelphe un montant de 68 000 \$ (16%);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte les prévisions budgétaires de la Régie des incendies du Centre-Mékinac de 425 000 \$, telles que soumises par les membres du conseil d'administration de la Régie, couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte de contribuer financièrement au budget de la Régie pour l'année financière 2017 dans une proportion de 55 %, soit un montant de 233 750 \$ et autorise le versement de la quote-part suivant les modalités suivantes, à savoir :

1 ^{er} versement le 1 ^{er} février 2017	77 916.67 \$
2 ^e versement le 1 ^{er} mai 2017	77 916.67 \$
3 ^e versement le 1 ^{er} août 2017	<u>77 916.66 \$</u>
Total :	233 750 \$

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

2016-11-327

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA LOCATION/ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES COMPACT NEUF POUR LES BESOINS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE lors d'un appel d'offres sur invitation qui se terminait le 21 octobre 2016, une seule soumission a été reçue, soit :

Soumissionnaire	Montant soumission
Groupe Coopératif Dynaco	Terme de 36 mois: 2 319.98 \$ taxes incluses
	Terme de 48 mois: 1 739.97 \$ taxes incluses
	Terme de 60 mois: 1 426.13 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat pour la location/achat d'un chargeur sur roues neuf, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Groupe Coopératif Dynaco, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite opte pour un terme de 48 mois et des mensualités de 1 739.97 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 397-2016 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DES TRAVAUX CONNEXES À LA PETITE-MÉKINAC DANS LE CADRE D'UN PROJET INTERMUNICIPAL ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 079 845 \$

Monsieur le conseiller Gaétan Tessier donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 397-2016.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux d'installation de captage d'eau souterraine et de traitement de l'eau potable et des travaux connexes à la Petite-Mékinac dans le cadre d'un projet intermunicipal et d'autoriser un emprunt de 2 079 845 \$.

2016-11-328

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 396-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 379-2015 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION, LES TAUX DE TARIFICATION DES SERVICES AINSI QUE LES TAUX D'INTÉRÊT ET LES VERSEMENTS POUR 2016

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 396-2016 amendant le règlement numéro 379-2015 établissant les taux de taxation, les taux de tarification des services ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2016 a été donné à la séance extraordinaire du 17 octobre 2016;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier le paragraphe D) de l'article 10 relatif aux tarifs pour la cueillette des vidanges des institutions, des commerces et des industries (ICI);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 396-2016 amendant le règlement numéro 379-2015 établissant les taux de taxation, les taux de tarification des services ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-329

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT ET LA POSE DE SEPT FENÊTRES ET DE DEUX PORTES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ARMAND-MARCHAND, AUPRÈS DE LA FIRME ENTREPRISES AM, AU COÛT DE 9 101.04 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QU'il est nécessaire de remplacer sept fenêtres et deux portes au Centre communautaire Armand-Marchand;

ATTENDU la proposition de la firme Entreprise AM, au coût de 9 101.04 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat et la pose;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat et la pose de sept fenêtres et de deux portes au Centre communautaire Armand-Marchand, auprès de la firme Entreprise AM, au coût de 9 101.04 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-330 **RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE ET OCTROYANT LE MANDAT À LA FIRME LES CONSULTANTS S.M. INC. POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU TERRAIN DE BALLE, AU MONTANT DE 16 700 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la préparation de plans et devis pour la construction d'un nouveau terrain de balle;

ATTENDU la proposition de la firme d'ingénierie Les Consultants S.M. Inc., au coût de 16 700 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition d'offres de services professionnels d'ingénierie de la firme Les Consultants S.M. Inc. pour la préparation de plans et devis pour la construction d'un nouveau terrain de balle, au montant de 16 700 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-331 **RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTES DE LA FIRME JACQUES & GERVAIS, AU COÛT DE 2 828.39 \$ TAXES INCLUSES, POUR L'ESTIMATION DU CONCEPT DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET DES ABRIS POUR JOUEURS DU NOUVEAU TERRAIN DE BALLE**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'estimation du concept du bâtiment principal et des abris pour joueurs du nouveau terrain de balle;

ATTENDU la proposition de la firme d'architectes Jacques & Gervais, au coût de 2 828.39 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition d'offres de services professionnels d'architectes de la firme Jacques & Gervais, pour l'estimation du concept du bâtiment principal et des abris pour joueurs du nouveau terrain de balle, au montant de 2 828.39 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-332

RÉSOLUTION DE NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS OFFICIELS AU RÉSEAU BIBLIO CQLM, SOIT UN RÉPONDANT ÉLU MUNICIPAL ET UN COORDONNATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR 2017

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer deux représentants officiels de la Ville de Saint-Tite, soit un répondant élu municipal et un coordonnateur de la bibliothèque, qui seront convoqués à l'assemblée annuelle ainsi qu'aux rencontres organisées de temps à autre par le Réseau BIBLIO CQLM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme Mme Danielle Cormier, conseillère, et Mme Denise Groleau, coordonnatrice de la bibliothèque Marielle-Brouillette, à titre de représentantes de la Ville au Réseau BIBLIO CQLM, pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS

2016-11-333

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 9^E AVENUE (CHEMIN DE LA PISCICULTURE) POUR LE DÉNEIGEMENT, HIVER 2016-2017, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉNEIGEMENT DES AVENUES PRIVÉES (MME RAYMONDE LEFEBVRE, RESPONSABLE)

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

ATTENDU QU'en vertu du programme d'aide au déneigement des avenues privées, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite contribue financièrement au déneigement de ces voies carrossables au montant de 200 \$ sur présentation de pièces justificatives;

ATTENDU les frais à encourir par les propriétaires de la 9^e avenue (Chemin de la Pisciculture) pour le déneigement, hiver 2016-2017;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 9^e avenue (Chemin de la Pisciculture) rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 9^e avenue (Chemin de la Pisciculture) dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées pour l'hiver 2016-2017 (Mme Raymonde Lefebvre, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2016-11-334

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 231.70 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 10^E AVENUE, SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE EFFECTUÉS DANS LEUR AVENUE À L'ÉTÉ 2016, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES AVENUES PRIVÉES (M. GHISLAIN ST-AMANT, RESPONSABLE)

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

ATTENDU QU'en vertu du programme d'aide à l'entretien des avenues privées, la Ville de Saint-Tite contribue financièrement à l'entretien de ces voies carrossables dans une proportion de 50 % des coûts jusqu'à concurrence de 350 \$ par projet, sur présentation de pièces justificatives;

ATTENDU les frais encourus par les propriétaires de la 10^e Avenue pour l'entretien de leur avenue;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 10^e Avenue rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 231.70 \$ aux propriétaires de la 10^e Avenue, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Ghislain St-Amant, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2016-11-335

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 350 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN A. L'HEUREUX SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE EFFECTUÉS DANS LEUR AVENUE À L'ÉTÉ 2016, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES AVENUES PRIVÉES (M. DANIEL COSSETTE, RESPONSABLE)

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

ATTENDU QU'en vertu du programme d'aide à l'entretien des avenues privées, la Ville de Saint-Tite contribue financièrement à l'entretien de ces voies carrossables dans une proportion de 50 % des coûts jusqu'à concurrence de 350 \$ par projet, sur présentation de pièces justificatives;

ATTENDU les frais encourus par les propriétaires du Chemin A. L'Heureux pour l'entretien de leur avenue;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les

propriétaires du Chemin A. L'Heureux rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 350 \$ aux propriétaires du Chemin A. L'Heureux, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Daniel Cossette, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2016-11-336 **RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 2^E AVENUE (CHEMIN DE LA PISCICULTURE) POUR LE DÉNEIGEMENT, HIVER 2016-2017, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉNEIGEMENT DES AVENUES PRIVÉES (M. PIERRE CHAMPAGNE, RESPONSABLE)**

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

ATTENDU QU'en vertu du programme d'aide au déneigement des avenues privées, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite contribue financièrement au déneigement de ces voies carrossables au montant de 200 \$ sur présentation de pièces justificatives;

ATTENDU les frais à encourir par les propriétaires de la 2^e avenue (Chemin de la Pisciculture) pour le déneigement, hiver 2016-2017;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 2^e avenue (Chemin de la Pisciculture) rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 2^e avenue (Chemin de la Pisciculture) dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées pour l'hiver 2016-2017 (M. Pierre Champagne, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2016-11-337 **RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 10^E AVENUE POUR LE DÉNEIGEMENT, HIVER 2016-2017, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉNEIGEMENT DES AVENUES PRIVÉES (M. GHISLAIN ST-AMANT, RESPONSABLE)**

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

ATTENDU QU'en vertu du programme d'aide au déneigement des avenues privées, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite contribue financièrement au déneigement de ces voies carrossables au montant de 200 \$ sur présentation de pièces justificatives;

ATTENDU les frais à encourir par les propriétaires de la 10^e avenue pour le déneigement, hiver 2016-2017;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 10^e avenue rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 10^e avenue, dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées pour l'hiver 2016-2017 (M. Ghislain St-Amant, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2016-11-338

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 3^E AVENUE (CHEMIN DE LA PISCICULTURE) POUR LE DÉNEIGEMENT, HIVER 2016-2017, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉNEIGEMENT DES AVENUES PRIVÉES (M. DANIEL CARPENTIER, RESPONSABLE)

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

ATTENDU QU'en vertu du programme d'aide au déneigement des avenues privées, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite contribue financièrement au déneigement de ces voies carrossables au montant de 200 \$ sur présentation de pièces justificatives;

ATTENDU les frais à encourir par les propriétaires de la 3^e avenue (Chemin de la Pisciculture) pour le déneigement, hiver 2016-2017;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 3^e avenue (Chemin de la Pisciculture) rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 3^e avenue (Chemin de la Pisciculture) dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées pour l'hiver 2016-2017 (M. Daniel Carpentier, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2016-11-339

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 206.96 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 4^E AVENUE (CHEMIN DE LA PISCICULTURE) SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE EFFECTUÉS DANS LEUR AVENUE À L'ÉTÉ 2016, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES AVENUES PRIVÉES (M. ALAIN BUREAU, RESPONSABLE)

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

ATTENDU QU'en vertu du programme d'aide à l'entretien des avenues privées, la Ville de Saint-Tite contribue financièrement à l'entretien de ces voies carrossables dans une proportion de 50 % des coûts jusqu'à concurrence de 350 \$ par projet, sur présentation de pièces justificatives;

ATTENDU les frais encourus par les propriétaires de la 4^e avenue (Chemin de la Pisciculture) pour l'entretien de leur avenue;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 4^e avenue (Chemin de la Pisciculture) rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 206.96 \$ aux propriétaires de la 4^e avenue (Chemin de la Pisciculture), dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Alain Bureau, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2016-11-340

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 8^E AVENUE (CHEMIN DE LA PISCICULTURE) POUR LE DÉNEIGEMENT, HIVER 2016-2017, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉNEIGEMENT DES AVENUES PRIVÉES (M. MICHEL LEVASSEUR, RESPONSABLE)

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

ATTENDU QU'en vertu du programme d'aide au déneigement des avenues privées, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite contribue financièrement au déneigement de ces voies carrossables au montant de 200 \$ sur présentation de pièces justificatives;

ATTENDU les frais à encourir par les propriétaires de la 8^e avenue (Chemin de la Pisciculture) pour le déneigement, hiver 2016-2017;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les

propriétaires de la 8^e avenue (Chemin de la Pisciculture) rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 8^e avenue (Chemin de la Pisciculture) dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées pour l'hiver 2016-2017 (M. Michel Levasseur, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2016-11-341 **RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE PRIX DE MACHINERIE ROBERGE INC. POUR L'ACHAT D'UN CHARIOT QUATRE ROUES STANDARD AGRICOLE, AU MONTANT DE 2 512 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LES BESOINS DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS AINSI QUE LORS DU FESTIVAL WESTERN**

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un chariot quatre roues standard agricole pour les besoins du département des travaux publics ainsi que lors du Festival Western (char allégorique de la Ville);

ATTENDU la proposition de la firme Machinerie Roberge Inc., au coût de 2 512 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat d'un chariot quatre roues standard agricole auprès de la firme Machinerie Roberge Inc., au coût de 2 512 \$ plus les taxes applicables, pour les besoins du département des travaux publics ainsi que lors du Festival Western.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-11-342 **NOMINATION DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT POUR REPRÉSENTER LE CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MAURICIE (CRE)**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a, lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2012, adopté à l'unanimité une résolution autorisant la mise en vigueur d'une politique environnementale sur le territoire de la Ville de Saint-Tite;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire être représenté au sein du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement Mauricie;

ATTENDU QUE la directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement a manifesté l'intérêt de faire partie de ce groupe de travail et de représenter la Ville de Saint-Tite au sein dudit conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement Mauricie;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun de déléguer Madame Marie-Andrée Bélanger au sein de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,

et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement à titre de représentante de la Ville, au sein du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement Mauricie;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte les modalités et conditions du Conseil régional de l'environnement Mauricie et autorise le versement d'une somme de 25 \$ représentant la cotisation annuelle 2016-2017 au sein de cet organisme.

Adoptée à l'unanimité

GESTION DES EAUX

2016-11-343

RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE LA FIRME LES EXCAVATIONS JOVANEX INC. AU MONTANT DE 4 780 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR LA CONFECTION D'UN CHEMIN D'ACCÈS SUR ± 171 PIEDS X 12 PIEDS DE LARGEUR SUR LE TERRAIN DEVANT SERVIR AU FORAGE DE PUIXS DANS LE CADRE DU PROJET D'EAU POTABLE À LA PETITE-MÉKINAC

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la confection d'un chemin d'accès sur ± 171 pieds X 12 pieds de largeur sur le terrain devant servir au forage de puits dans le cadre du projet d'eau potable secteur Petite-Mékinac;

ATTENDU la proposition de la firme Les Excavations Jovanex Inc. au montant de 4780\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Les Excavations Jovanex Inc. pour la confection d'un chemin d'accès sur ± 171 pieds X 12 pieds de largeur sur le terrain devant servir au forage de puits dans le cadre du projet d'eau potable secteur Petite-Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-344

RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE M. RÉJEAN MAGNY, ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN, AU COÛT DE 2 825 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR L'INSTALLATION D'UNE ENTRÉE ÉLECTRIQUE DE 200 AMPÈRES, 600 VOLTS, DANS LE CADRE DE LA CARACTÉRISATION DU PUIXS À LA PETITE-MÉKINAC

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'installation d'une entrée électrique de 200 ampères, 600 volts, dans le cadre de la caractérisation du puits à la Petite-Mékinac;

ATTENDU la proposition de M. Réjean Magny, entrepreneur électricien, au coût de de 2 825 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de M. Réjean Magny, entrepreneur électricien au coût de 2 825 \$ plus les taxes applicables pour

l'installation d'une entrée électrique de 200 ampères, 600 volts, dans le cadre de la caractérisation du puits à la Petite-Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-345 **RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE LA FIRME MAXXAM, AU COÛT DE 3 825\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR PROCÉDER À L'ANALYSE DES PUITES RÉSIDENIELS À LA PETITE-MÉKINAC**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'analyse des puits résidentiels dans le cadre de la caractérisation du puits à la Petite-Mékinac;

ATTENDU la proposition de la firme Maxxam, au coût de de 3 825 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Maxxam, au coût de 3 825 \$ plus les taxes applicables pour procéder à l'analyse des puits résidentiels à la Petite-Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-346 **RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE LA FIRME LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE, AU COÛT DE 518 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR PROCÉDER AUX ANALYSES GRANULOMÉTRIQUES SUITE AU CREUSAGE DU PUITES À LA PETITE-MÉKINAC**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux analyses granulométriques suite au creusage du puits à la Petite-Mékinac;

ATTENDU la proposition de la firme Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée, au coût de de 518 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée, au coût de 518 \$ plus les taxes applicables pour procéder aux analyses suite au creusage du puits à la Petite-Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES SUJETS

2016-11-347 RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE 8 BILLETS DANS LE CADRE DU 11^E GALA RECONNAISSANCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MÉKINAC QUI SE TIENDRA LE 18 NOVEMBRE 2016, AU MONTANT DE 800 \$ TAXES EN SUS ET AUTORISANT LE PAIEMENT DE 100 \$ TAXES EN SUS POUR DÉFRAYER LE COÛT DU CADRE REMIS AU LAURÉAT LORS DE LA SOIRÉE

ATTENDU QUE le 11^e Gala Reconnaissance de la Chambre de commerce de Mékinac se tiendra le 18 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE pour l'édition 2016, on retrouve de nouveau la catégorie Coup de Cœur;

ATTENDU QUE cette catégorie permet aux municipalités de la MRC de Mékinac de présenter une entreprise locale qui s'est démarquée dans son milieu;

ATTENDU QUE les membres du Conseil jugent opportun d'y prendre part et de présenter une entreprise à titre de récipiendaire de ce prix;

ATTENDU QU'il est également opportun que la Ville de Saint-Tite participe financièrement au coût du cadre qui sera remis au lauréat lors de la soirée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Dampousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat de huit (8) billets dans le cadre du 11^e Gala Reconnaissance de la Chambre de Commerce de Mékinac au coût total de 800 \$ taxes en sus et autorise le paiement de 100 \$ taxes en sus pour défrayer le coût du cadre qui sera remis au lauréat lors de la soirée.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-348 RÉSOLUTION DE REMERCIEMENTS À LA COOPÉRATIVE À LA FÛT POUR SA PARTICIPATION AUX COURSES DU P'TIT SHÉRIF ET AUX VOIX DE CHEZ NOUS

ATTENDU QUE la coopérative À la Fût a participé aux Courses du P'tit shérif et aux spectacles Les Voix de chez nous organisés cet été par la Ville de Saint-Tite, en accueillant les participants dans son établissement et en fournissant une commandite de produits de microbrasserie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite remercie la coopérative À la Fût pour sa participation aux Courses du P'tit shérif et aux spectacles Les Voix de chez nous qui ont eu lieu cet été.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-349 RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 500 \$ À L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE SAINT-TITE, POUR LA PRÉSENTATION D'UNE PARADE DE NOËL QUI AURA LIEU LE 17 DÉCEMBRE 2016 ET D'UN MONTANT DE 200 \$ POUR SON ACTIVITÉ PROMO NOËL

ATTENDU QUE le 17 décembre prochain, l'Association des gens d'affaires (AGA) de Saint-Tite présentera une parade de Noël dans les rues de la Ville;

ATTENDU QUE L'AGA de Saint-Tite tiendra, de nouveau cette année, son activité Promo Noël;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite a été appelée à participer financièrement à ces activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un montant de 500 \$ à l'Association des gens d'affaires (AGA) de Saint-Tite pour la présentation d'une parade de Noël et d'un montant de 200 \$ pour l'activité Promo Noël.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-350 **RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2016 AU MONTANT DE 708 922.73 \$**

ATTENDU QUE pour l'approbation des comptes à payer du 1^{er} au 31 octobre 2016, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 708 922.73 \$ sont disponibles en date du 1^{er} novembre 2016.

Alyne Trépanier,
directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE des comptes au montant de sept cent huit mille neuf cent vingt-deux dollars et soixante-treize cents (708 922.73 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-351 **CORRESPONDANCE**

1. M. Carl Bélanger, ingénieur au ministère des Transports nous a fait parvenir une correspondance en date du 19 octobre 2016 par laquelle il nous informe du prolongement de la limite de vitesse de 70 km/h sur la route 153, sur une distance de un kilomètre, soit à la hauteur du parc industriel.

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller et est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-11-352 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu que la séance soit levée à 21 heures 50.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand
Greffière

André Léveillé
Maire